



Conclusions de l'évaluation de Suivi de la démarche de Responsabilité Sociétale

Ville de BERNIN

Evaluation - **Suivi 1**

AFAQ 26000 Collectivités

Dates de l'évaluation : 6 et 7 février 2014

Votre responsable d'évaluation : Christine MAIGNANT
ligne directe : 02.41.72.14.16 ou 06.20.55.80.54
adresse e-mail : christine.maignant@impact-environnement.fr

Votre chargé de clientèle : David CAIGNARD
ligne directe : 01.41.62.63.06
adresse e-mail : david.caignard@afnor.org

Sommaire

Sommaire	2
1. Fiche d'identité	3
2. Conclusions générales de l'évaluation	5
1. Les pratiques	5
Critère 1 Vision en termes de responsabilité sociétale et gouvernance	5
Critère 2 Intégration de la responsabilité sociétale et gestion interne responsable.....	7
Critère 3 Urbanisme et aménagement durable des territoires	10
Critère 4 Services aux populations et dynamiques locales.....	13
Critère 5 Prise en compte de l'environnement, de sa qualité et de sa dégradation	16
2. Les résultats	18
Finalités 1/2/3/4/5 Indicateurs environnementaux, sociaux, économiques, sociétaux	18
3. Conclusion	21

1. Fiche d'identité

Fiche descriptive de l'entité

Nom de la collectivité	Ville de BERNIN
Type de collectivité	commune
Mots clés activités	Collectivité, mairie
Adresse Site	496 Route Départementale 1090 - Cedex 36 - 38190 BERNIN

Elu Site / Entité

Nom	BELLICARD
Prénom	Laurence
Fonction	Maire
Téléphone	04.76.92.07.40
Email	laurence.bellicard@bernin.fr

Elu Site / Entité

Nom	VIEILLE
Prénom	Philippe
Fonction	Adjoint au développement durable
Téléphone	04.76.92.07.40
Email	philippe.vieille@bernin.fr

Interlocuteur principal

Nom	PERRIN
Prénom	Xavier
Fonction	Directeur Général des Services (DGS)
Téléphone	04.76.92.07.40
Email	xavier.perrin@bernin.fr

Commentaires

Le cycle de reconnaissance AFAQ 26000 Collectivités inclut un Suivi obligatoire au bout de 18 mois dont l'objectif est de confirmer *a minima* le maintien des pratiques observées lors de l'évaluation initiale. Dans ce cas, la possibilité de communiquer sur le niveau de maturité atteint peut être maintenue 18 mois supplémentaires, soit jusqu'à 36 mois après l'évaluation initiale.

Dans le cadre de l'évaluation de Suivi, la totalité des critères n'est pas examinée. Cette évaluation "restreinte" ne peut donc pas donner lieu à un nouveau scoring.

Périmètre

Périmètre à l'identique de l'évaluation initiale : L'évaluation intègre la commune de Bernin et les activités des agents :

1. Pôle administration générale (personnel, finances, information & communication)
2. Pôle vie scolaire, jeunesse & petite enfance
3. Pôle festivités, vie associative, culture & bibliothèque
4. Pôle cadre de vie (urbanisme et services techniques)
5. Police municipale

Parties prenantes rencontrées au cours de l'évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jérémy DUVAL, Architectes du Paysage 2. Philippe CECILION, Pépinières CHOLAT 3. Joseph LOLITO, ONF 4. Hervé LAMBERT : Président du lotissement Bel Horizon (administré) et ingénieur Schneider Electric 5. Liliane PESQUET et Patrick PEYRONNARD (élus de Crolles) 6. Gérald GIRAUD, Vice-Président Développement Durable de la Communauté de Communes du Grésivaudan 7. Colombe BUEVOZ, AURG (cabinet d'urbanisme) 8. CME (Conseil Municipal des Enfants) 9. Michèle VIAULT, Directrice école primaire 10. Séverine VIGNOUD, Association des Parents d'Élèves (ALPE) + Mesdames MOUTET et PAULOSSANTOS, Association des Parents berninois 11. Alban LALOZ, Président de l'Association de basket-ball 12. Animateurs TAP (Temps d'Activités Périscolaires) 13. Valérie CHAMAND, Association Mains colorées 14. Nathalie RIVET et Magali CHIAPELLO-TUAZ, Atelier découverte du monde et des cultures 15. Romain CHABBAL (TICE CRDP) 16. Madame FAUVET, Représentant « Ville et village étoilés » en Isère - par mail 17. Julien COANT, Initial Consultants - par mail 18. Catherine VIAL, CAF - par mail (pas de réponse)
Détail des dates d'évaluation	<p>Date de préparation hors site : 17 janvier 2014</p> <p>Dates d'évaluation sur site : 6 et 7 février 2014</p>

Clause de confidentialité : Ce rapport d'évaluation est confidentiel et limité en diffusion aux services de l'organisme de certification et de l'organisme évalué.
Il demeure la propriété exclusive de l'organisme de certification.

© Toute reproduction intégrale, faite en dehors d'une autorisation expresse de l'organisme de certification ou de ses ayants cause, est illicite. CERTI F 0442.2 – 12/2008

2. Conclusions générales de l'évaluation

1. Les pratiques

Critère 1 Vision en termes de responsabilité sociétale et gouvernance

La concertation citoyenne, couplée à une mobilisation interne, a permis à la collectivité de mener à bien un nombre important de projets. La négociation et la co-construction avec des partenaires institutionnels, ceux porteurs d'enjeux économiques, de la prospective (recherche) répond au concept de sphère d'influence, indispensable au développement local.

La notion de dialogue avec les parties prenantes (besoins, attentes et cartographie) est à poursuivre.

Le risque sur la pérennité de la démarche existe réellement en prévision des prochaines échéances municipales, et du départ de leaders de la démarche. L'intégration de la démarche RS au sein même des services municipaux pourrait cependant contribuer à un effet de non-retour en arrière.

La ville de Bernin appartient à la Communauté de Communes du Grésivaudan (CCG). De ce fait, elle lui a délégué certaines compétences.

La démarche responsable de la ville de Bernin ne s'applique plus aux pratiques directes de la collectivité sur la compétence, mais à la façon dont elle :

- ✓ s'intéresse aux impacts potentiels de la gestion déléguée de cette compétence sur son territoire,
- ✓ exerce indirectement sa responsabilité sur l'exercice de cette compétence, c'est-à-dire en particulier son influence au sein de la Communauté de Communes (la CCG étant dans la « sphère d'influence » de la commune).

Progression constatée :

Diagnostic global du territoire : Le diagnostic du territoire a été mis à jour dans le cadre du PADD. Il a été également complété par des échanges avec les acteurs locaux.

Dialogue avec les parties prenantes : Les partenaires associés aux projets de la commune et rencontrés lors de cette évaluation (intégration paysagère, urbanisme, gestion des arbres en ville...) sont particulièrement satisfaits de la qualité des relations avec les services municipaux, de la qualité de la relation de travail avec les élus sur le retour des études réalisées (« constructive, franche, claire, transparente, exemplaire... »), sur le respect des exigences contractuelles et des modalités de paiement. Les différentes parties prenantes rencontrées ont noté des relations humaines agréables, basées sur une relation de confiance réciproque. Il est également relevé l'écoute active de la part de la mairie.

Un point dissonant est à noter : avec quelques parents lors de la mise en place de la réforme scolaire et avec quelques habitants lors du projet d'aménagement de l'ancienne gare.

Une campagne de mesures des consommations électriques sur les départs principaux équipés de luminaires LED a pu être mise en place grâce au dialogue entre les services techniques et le lotissement Bel Horizon dont le Président travaille chez Schneider Electric...

L'étude de requalification du secteur de l'ancienne gare (secteur d'équipements, en prolongement direct du centre bourg) a fait l'objet d'une démarche de concertation complète :

- ✓ concertation interne aux services de la ville,
- ✓ rencontre des professionnels de santé en amont du projet pour connaître leur intérêt pour la création d'un pôle santé dans le cadre du projet urbain,
- ✓ questionnaire distribué à l'ensemble des ménages berninois sur leur perception et leurs attentes concernant le quartier (ce questionnaire faisait suite à un précédent questionnaire sur les besoins des seniors, qui a nourri la programmation urbaine, et notamment le projet de création d'une résidence seniors autonomes),
- ✓ 1 réunion publique ouverte de présentation du diagnostic,
- ✓ 2 ateliers de concertation en groupes de travail sur les perception/attentes des habitants,
- ✓ 1 atelier de concertation avec le groupe de travail, de présentation du scénario pressenti,
- ✓ 1 réunion publique de présentation du scénario retenu, intégrant notamment les remarques des habitants du groupe de travail.

Par ce projet, la ville de Bernin a expérimenté une démarche de concertation en matière de projet urbain, qui se rapproche finalement d'une pratique de co-construction. Cette pratique est à poursuivre !

Les riverains d'un chantier sont associés à sa préparation.

La cartographie des parties prenantes a été initiée.

Proposition de pistes de progrès :

Diagnostic global du territoire : Une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la commune pourrait être réalisée.

Dialogue avec les parties prenantes : Le travail de concertation est à poursuivre (ce n'est jamais fini !) afin que chaque partie prenante ait le sentiment d'être écoutée et que son avis a bien été pris en compte...

La crédibilisation de la démarche RS de la commune de Bernin passera également par la mise en œuvre de cette démarche au sein de sa sphère d'influence, constituée en partie par la Communauté de Communes du Grésivaudan avec qui Bernin collabore et co-construit régulièrement (et sur les projets à venir : gestion de l'eau potable, maîtrise du risque inondation sur le Craponoz...).

La cartographie des parties prenantes est à poursuivre et à décliner par service.

Le partenariat avec la ville de Crolles est à poursuivre à la suite de ce qui s'est fait pour les courts de tennis couverts.

Gouvernance et prise de décision : une réflexion est à mener sur l'héritage à transmettre à la future équipe municipale et qui la responsabilise par rapport à la démarche RS engagée depuis 2008.

Critère 2 Intégration de la responsabilité sociétale et gestion interne responsable

La culture RS concerne la majorité des agents qui ont démontré au cours de cette évaluation leur motivation et leur implication. La future équipe municipale porte également la responsabilité du maintien de cette motivation et implication des services municipaux.

Les projets intègrent les aspects de la RS liés à l'environnement, ils seront à poursuivre sur les autres piliers du Développement Durable...

Un système de management de la santé et sécurité au travail et d'outils de base comme le livret d'accueil ou celui concernant les éco-gestes de l'agent sont à mettre en place.

La prise en compte des diversités culturelles et sociales en respectant l'équité et les droits de l'Homme est à poursuivre.

Une politique globale de communication pourrait être définie et managée dans les règles de l'art de la communication responsable (voir guides et outils disponibles), d'autant plus quand on souhaite devenir visible en terme de DD, et gérée d'un même point d'ancrage pour l'interne comme pour l'externe, relations publiques et presse comprises. La bonne utilisation des termes de cette évaluation est à respecter (cf. kit de la communication, à demander à AFNOR, le cas échéant). A cet effet, le site internet de la ville de Bernin est à modifier et à mettre à jour.

La commune de Bernin se doit de poursuivre le processus de sécurisation de son emprunt toxique au moins sur le mandat suivant.

Progression constatée :

Déclinaison de la stratégie : La commune de Bernin a acquis le logiciel SEVALPRO, logiciel d'aide à la décision pour le pilotage des politiques et des programmes publics. Ce logiciel permet de suivre l'avancement des actions planifiées et l'évolution des indicateurs suivis. La « météo » (soleil, nuage, pluie) donne le niveau de performances atteint (en avance/au timing/en retard pour les actions et au-dessus de/à/inférieur à/ l'objectif pour les indicateurs).

Gestion des ressources humaines en cohérence avec les principes de responsabilité sociétale : les agents gérés par deux entités juridiques distinctes (mairie et CCAS) ont été réunis au sein du même employeur en août 2013. Ce rattachement du personnel à la mairie supprime son côté arbitraire et source de complication, garantit l'unicité de traitement de l'ensemble des agents et permet de réaliser certains ajustements avec plus de facilité.

Assimilation de la stratégie de responsabilité sociétale par les agents : différentes pratiques ont été intégrées dans le fonctionnement interne des services municipaux afin de favoriser l'intégration de la démarche responsable de la commune dans la « culture des agents » : communication spécifique dans les offres d'emploi, invitation de tous les agents à la restitution à froid de l'évaluation AFAQ26000 réalisée en 2012, sensibilisation des agents par l'adjoint au DD, intégration d'un objectif DD dans les évaluations professionnelles 2012 afin de pérenniser le dispositif, mise en place de pratiques durables dans les différents services (par exemple, 15 à 20% du temps des agents de la police municipale correspond à des missions environnement...).

L'analyse des demandes de formation formulées par les agents en 2013 montre une recherche de compétences en lien avec le développement durable : protection de l'environnement, maîtrise de l'énergie, rôle d'un agent dans la gestion durable des bâtiments, bientraitance des personnes âgées, résilience chez l'enfant, techniques d'hygiène et de désinfection, formation gestes et postures...

Conditions de travail et relation au travail : La collectivité est vigilante sur les diplômes des encadrants périscolaires et du centre de loisirs. Pour autant, elle laisse la place à des jeunes en cours de qualification. Les agents rencontrés ont soulevé l'entre-aide et la formation réciproque au sein des services municipaux.

Dialogue social : La nouvelle responsable RH a rencontré tous les services à son arrivée (juin 2012). Cette rencontre peut être renouvelée à la demande des services et également lors de changements importants (par exemple à l'occasion du transfert des services du CCAS à la mairie ou avant la réforme des rythmes scolaires). Des réunions de concertation ont été mises en place avec les agents pour mieux tenir compte de leurs attentes. Les agents ont été consultés (via un questionnaire) sur la politique sociale à mettre en œuvre...

Exemplarité des pratiques internes de la collectivité en ce qui concerne ses modes de consommation et de production :

Des modes de déplacement doux sont recherchés : acquisition de 2 VTT, d'un véhicule de service au GPL et d'un petit camion électrique...

Des critères environnement sont intégrés au CCTP : gestion des déchets, nature et type de déchets générés sur le chantier, actions pour limiter la production de déchets de chantier, utilisation de matériaux recyclés, optimisation des déplacements et du transport du personnel affecté à l'opération, réduction des nuisances engendrées par le chantier sur l'environnement (procédures prévues, matériel et protections envisagés) et compte pour 20% de la note. Le CCTP peut également intégrer des mesures de sécurité prises pour l'exécution des chantiers.

Le matériel d'éclairage public répond à des critères d'économie d'énergie et de sécurité (anti-vandalisme, pas d'intervention en hauteur...).

Le papier utilisé est 100% recyclé sauf pour les courriers officiels.

Pour la cuisine, des critères sur l'alimentation ont été demandés (repas issu de l'agriculture biologique, produit labellisé ou équivalent, produits de saison, repas à thème, activité ludique autour de l'alimentation...). L'avis des enfants (via le Conseil Municipal des Enfants) et des animateurs périscolaires a été demandé pour mesurer le niveau de satisfaction.

La majorité des produits d'entretien répond aux exigences de l'écolabel européen ou du label NF environnement ou à un équivalent.

Les achats « made in France » sont favorisés à qualité de prestation égale.

Les peintures « finition lasure » ont été supprimées et remplacées par des saturateurs bois à 95%.

Finances et développement durable : La commune de Bernin a continué sa politique de désendettement. Les emprunts sur les budgets annexes Eau et Parc technologique ont été soldés de manière anticipée sans pénalités. En 2012, la dette de la commune a été réduite de 600 k€ et de 1,5 M€ en 2 ans. En 2013, il n'y a pas eu de nouvel emprunt à long terme. Sur le budget principal, la commune a provisionné environ 850 k€ afin de constituer un volant de réserve vis-à-vis du risque lié aux clauses de l'emprunt à risque (dollar/franc suisse). L'État a récemment confirmé cette procédure que la commune avait initiée en 2011. Confortée dans sa démarche, la commune de Bernin se doit de poursuivre ce processus de sécurisation au moins sur le mandat suivant.

Communication interne : Afin de favoriser la cohésion d'équipe et la convivialité, les bureaux du bâtiment principal de la mairie ont été réorganisés. Il a permis de faciliter la relation aux usagers et de renforcer l'interface entre les services, au travers la constitution de pôles de compétences élargies.

Communication externe : Afin de mieux faire connaître le quotidien des agents, une rubrique « une journée avec... » et une rubrique « portrait » ont été créées dans le journal municipal.

La commune de Bernin a réalisé un journal spécial « évaluation AFAQ26000 » en juillet 2013. Ce journal (à l'image de ce qui a été réalisé au Conseil Général de la Gironde) présente, pour chaque critère et chaque finalité, les forces et axes de progrès de la collectivité ainsi que le témoignage d'un acteur local (intervenant, citoyens berninois, agent...) et les chiffres clés du thème abordé (cf. en partie indicateurs de cette synthèse).

Proposition de pistes de progrès :

Gestion des ressources humaines en cohérence avec les principes de responsabilité sociétale :

La réunion du personnel communal au sein du même employeur génère l'obligation de mettre en œuvre les organes internes de dialogue social. Le Comité Technique Paritaire et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sont à créer rapidement maintenant (même si actuellement, ces instances sont gérées par le Centre de gestion).

La prise en compte des diversités culturelles et sociales en respectant l'équité et les droits de l'Homme est à poursuivre et notamment sur l'accessibilité de la mairie aux agents à mobilité réduite (étage), l'égalité professionnelle H/F, la mixité H/F, la mixité sociale... En ce qui concerne l'égalité H/F, les femmes étant majoritaires aux postes de catégorie B et C, et ayant une femme sur les 3 postes de catégorie A, ce point sera traité par une surveillance quant à l'égalité sur les salaires (responsabilité équivalente, salaire équivalent).

Le sens de cette démarche pourrait être illustré par la signature de la charte de la diversité et la mise en œuvre d'un plan d'actions.

La présence d'agents en situation de handicap pourrait être suivie. Une politique « travailleurs handicapés » pourrait être mise en place. Une démarche d'incitation à la déclaration de son handicap pourrait être mise en place : information, sensibilisation, « dédramatisation »...

Les chefs de service et les agents pourraient être formés sur les risques liés à la discrimination.

Des moyens pourraient être mis en place afin d'identifier les problèmes de discrimination qui ne se voient pas spontanément : enquêtes, lieux d'expression, observatoires....

La reconnaissance du travail réalisé notamment chez les agents d'entretien (« les héros du quotidien ») dont le travail ne se voit pas forcément mais qui est essentiel contribuera à augmenter l'implication de chacun et à faire diminuer le turn-over sur ces postes.

La pérennité du poste chargé de mission Responsabilité Sociétale pourrait stabiliser la démarche.

Assimilation de la stratégie de responsabilité sociétale par les agents : Le soutien à l'évolution de carrière des agents et à la promotion est à poursuivre...

Intégration de la responsabilité sociétale : La transversalité des initiatives prises pourrait être améliorée : par exemple, pour l'activité jardinage, il y a un atelier avec les enfants, un jardin mis en place par les services techniques, des jardins chez les particuliers... Des échanges sur les bonnes pratiques de chacun pourraient être mises en place.

Conditions de travail et relation au travail : La vigilance sur les diplômés des encadrants périscolaires et du centre de loisirs pourrait être accompagnée d'une mesure de la maîtrise de l'activité animée (on peut être titulaire du BAFA et ne pas maîtriser tous les types d'activités). Le besoin en formation pourrait être analysé maintenant que la réforme a été mise en place... L'entre-aide et la formation réciproque pourrait s'étendre en interservices.

Dialogue social : La consultation des agents sur la politique sociale à mettre en œuvre fait ressortir une attente partagée sur la refonte du régime indemnitaire, la participation à la protection sociale complémentaire et le soutien au pouvoir d'achat (via le dispositif de chèques-vacances). La réflexion est à poursuivre et des actions sont à mettre en place afin de répondre de manière pertinente aux attentes exprimées (75% de réponses).

Gestion de la santé et de la sécurité au travail : Avec la désignation d'un nouvel assistant de prévention (ex-ACMO), la démarche de prévention des risques et de préservation de la santé au travail va pouvoir être poursuivie. Il sera pertinent d'intégrer les prestataires réalisant chantier, service... pour le compte de la mairie dans cette démarche. Des consignes sécurité pourraient être formellement indiquées aux prestataires et des équipements adaptés pourraient être exigés.

Exemplarité des pratiques internes de la collectivité en ce qui concerne ses modes de consommation et de production :

Les critères définis dans le mémoire technique des CCTP pourraient être élargis pour ne pas être des critères principalement environnementaux : démarche santé/sécurité, résultat sécurité, politique sociale interne...

Le papier (non recyclé) utilisé pour les courriers officiels pourrait être certifié PEFC/FSC (donc issus de forêt gérées durablement).

Communication externe : Celle-ci reste à améliorer afin de mieux expliquer les raisons qui motivent une décision (ex. réforme des rythmes scolaires, ce qui est imposé par le gouvernement, la latitude dont dispose la commune, les raisons qui ont poussé l'équipe municipale à ne pas modifier les horaires : échéance des prochaines élections et nouvelle équipe...).

Le CR des réunions de travail (ex. copil réforme des rythmes scolaires) pourrait être rédigé à tour de rôle afin d'améliorer l'efficacité de leur transmission. Cette pratique renforcerait la notion de concertation co-construite (la parole est laissée à tous y compris dans la manière de rédiger le CR).

Le blog de l'école pourrait être amélioré par une meilleure mise en valeur des animations (sens donné, lien entre elles...).

Critère 3 Urbanisme et aménagement durable des territoires

Le PLU est dans sa phase de validation après dix ans de procédure. Il sera nécessaire de tenir compte des faiblesses, des réserves et des recommandations relevées par le Commissaire Enquêteur lors de l'enquête publique.

La dimension participative est remarquable. La collaboration avec la commune de Crolles pour aboutir au projet commun de tennis couvert est inédite !

Les aménagements de la RD1090 permettent d'améliorer sensiblement la qualité du cadre de vie des riverains de cette importante voie de circulation.

Le partenariat avec l'ONF apporte une réelle valeur ajoutée à la gestion des espaces naturels et forestiers. Un partenariat similaire serait à mettre en place avec les agriculteurs pour une meilleure gestion de l'espace agricole.

Les efforts pour augmenter le nombre de logements sociaux sont à poursuivre.

Une collaboration avec les professionnels du tourisme (secteur privé) est à engager (hôtellerie, restauration, en priorité) pour que des démarches similaires menées sur les choix d'approvisionnement locaux et/ou de commerce équitable soient coordonnées et visibles par celles et ceux qui passent par Bernin pour des raisons personnelles ou professionnelles.

Des efforts importants ont été menés pour mieux maîtriser les risques sur la commune. Le risque d'aléas sur le Craponoz reste à maîtriser. Le PCS est à tenir à jour et à tester régulièrement.

Progression constatée :

Documents de planification, d'aménagement et d'urbanisme : La révision du Plan Local d'Urbanisme a été (re)mise en œuvre en 2013 : mise à jour du diagnostic de territoire, PADD, définition de 3 orientations prioritaires (un village dynamique et attractif, un capital agricole, naturel et forestier préservé et valorisé et un développement raisonné et maîtrisé). Le projet de PLU pourra être approuvé au cours du 1^{er} semestre 2014 (l'enquête publique PLU s'est tenue du 15 octobre au 16 novembre 2013).

Dimension participative : La mairie a lancé une étude architecturale, urbaine et environnementale sur le quartier de l'ancienne gare. Lors de l'heure citoyenne du 17 juin 2013, le scénario d'aménagement retenu a été présenté aux Berninois présents. Les modifications apportées ont retenu l'attention et la satisfaction des personnes présentes : l'un des membres du panel a ainsi salué « la bonne synthèse des attentes ». Des interrogations ont trouvé des réponses. Le CCAS pourra être décideur en termes d'attribution des logements de la résidence seniors et la possibilité d'affecter un logement pour les familles de passage pourra être envisagée.

La commune implique le maximum d'habitants et d'usagers dans les projets (révision du PLU, ancienne gare, cours de tennis couvert, réforme des rythmes scolaires...) via des réunions publiques, des questionnaires, des réunions de travail...

Des enquêtes sont régulièrement réalisées pour connaître l'avis des Berninois (questionnaire seniors, enquête extinction de l'éclairage public, utilisation de la salle des fêtes, de la bibliothèque... etc.).

Les « heures citoyennes » ont été maintenues (disponibilité des élus avant le Conseil Municipal). Afin de dynamiser cette proposition de concertation, un sujet a été fixé de manière systématique (en sus du temps libre laissé aux Berninois pour qu'ils puissent poser leurs propres questions) afin d'inciter les Berninois à y participer (présentation des différents projets portés par la commune : tennis couvert, famille à énergie positive, extinction de l'éclairage public, classement seveso de SOITEC, maintien du service de poste à Bernin, rapport d'activité de la communauté de communes du Grésivaudan, budget...)

Cadre de vie, habitat et logements : L'aménagement du quartier de l'ancienne gare de tramway a fait l'objet d'une réflexion sur « un quartier durable » : enjeux environnementaux, (gestion de l'énergie, déplacements, gestion de l'eau, protection des milieux, biodiversité, gestion des déchets, réductions des pollutions), qualité du cadre de vie (préservation du patrimoine, accessibilité...) , enjeux sociaux (équipements, mixité sociale, autonomie des personnes âgées, installation de familles...) et gouvernance du projet (concertation, recueil et analyse des besoins...). Ce schéma directeur propose une réponse adaptée à chacun (création d'une salle de musique, extension de la bibliothèque, construction d'une résidence seniors et d'un pôle santé, préservation des espaces végétalisés, piétons...).

De nombreuses actions ont été menées lors des travaux de rénovation de la ville pour améliorer le cadre de vie : norme PMR pour les trottoirs de la RD1090, *intégration du piéton (vue sur la dent de Crolles)*, fontaine, abri vélo...

Déplacements, transports et infrastructures : Le questionnaire PLU avait révélé des attentes vis-à-vis des déplacements (49% du panel estime que la circulation automobile n'est pas satisfaisante, 46% des personnes sont inquiètes pour la sécurité des piétons, 60% des cyclistes ne sont pas satisfaits et 60% sont pour l'extension de la zone 30 autour de l'école). Dans le cadre du PADD, une étude sur la sécurité des déplacements a été réalisée. Cette étude a conduit à établir un diagnostic de la circulation, des modes de déplacements doux et du stationnement et préconise un projet de schéma de déplacements à l'échelle de la commune.

Le projet d'aménagement de la route départementale RD1090 est bien avancé : création du jardin du patrimoine à l'emplacement d'une ferme existante permettant un lieu de convivialité et une meilleure visibilité au carrefour de Craponoz, création d'aires de stationnement pour deux-roues à proximité des commerces et arrêts de bus, suppression du parking de la place des Droits de l'Homme et création d'un parc d'agrément et jardin sensitif... Le trafic est modéré grâce à des aménagements divers : diminution du gabarit de la RD (6 m, ce qui a permis d'élargir les trottoirs et de favoriser l'accès aux équipements et commerces), création de différents plateaux successifs, mise en place de potelets et barrières de sécurité afin d'empêcher le stationnement sauvage, différenciation du revêtement au sol afin d'attirer le regard, dispositif de ralentissement en entrée de commune...

Tourisme : Un second site d'escalade a été aménagé afin de faciliter l'accès à des activités sportives de montagnes aux touristes de la région. Les sentiers de randonnée sont réaménagés et entretenus dans le cadre du partenariat avec l'ONF.

Espaces naturels, agricoles et forestiers : Le patrimoine arboricole est inventorié, expertisé, suivi et entretenu : 525 arbres, une centaine d'arbres plantés depuis 2009, choix d'espèces locales, un budget plantation d'arbres votés chaque année, une expertise sécuritaire et sanitaire réalisée sur une centaine d'arbres...

La forêt communale de Bernin, riche de diversité, est entretenue par l'Office National des Forêts (ONF). Au cœur de cet espace boisé, une mare pédagogique a été créée. Elle permet de répondre à plusieurs objectifs : d'un point de vue écologique, de fournir de l'eau pour les animaux et ainsi favoriser l'écosystème et d'un point de vue pédagogique, sensibiliser les enfants à la biodiversité...

L'inventaire des pelouses et coteaux secs des versants méridionaux du massif de la Chartreuse a été réalisé sur la commune de Bernin.

Installations et équipements sportifs et de loisirs : Les villes de Bernin et Crolles ont collaboré pour monter ensemble le projet de tennis couvert : une seule installation, optimisation de l'utilisation de la salle, optimisation du budget et meilleure qualité du bâti (isolation permettant de ne pas chauffer la structure hors vestiaires, isolation phonique, accessibilité PMR, ossature bois, insertion paysagère soignée...), lieu de rencontres intercommunales... Tous les ingrédients du DD sont réunis !

Anticipation des risques : Le Plan de Prévention des Risques Naturels a été approuvé par le Préfet fin 2012. La ville de Bernin a mis en place son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Pour mener à bien ce projet, un groupe de travail associant les élus et le personnel communal (service urbanisme, service technique, police municipale, communication...) a été constitué. Il a été assisté par l'IRMa (Institut des Risques Majeurs). En fonction des thématiques abordées, les services de l'état (préfecture, pompiers, gendarmerie...) et les partenaires extérieurs (entreprises, associations, communes voisines...) ont été associés aux réflexions. La population a été également associée à la démarche via un questionnaire afin de recenser les informations nécessaires pour mieux aider chacun en cas de crise (numéro de téléphone, difficultés d'évacuation...). Ce questionnaire a permis également d'identifier les moyens et les compétences de certains Berninois et qui peuvent être utiles.

Ce Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été testé avec les services communaux (simulation d'une crue centennale du Craponoz).

L'entreprise SOITEC a présenté lors d'une heure citoyenne les raisons et impacts de leur passage en classification seveso seuil bas, les moyens humains et techniques pour réduire au maximum les risques.

Proposition de pistes de progrès :

Documents de planification, d'aménagement et d'urbanisme : Dans le cadre du futur PLU (et sans le remettre en cause), il sera important de tenir compte des faiblesses, des réserves et des recommandations relevées par le Commissaire Enquêteur lors de l'enquête publique.

Cadre de vie, habitat et logements : Dans le cadre du projet de l'aménagement du quartier de l'ancienne gare (dont la poursuite est importante car il répond à une attente forte des Berninois : lieu de rencontre et d'animation, mise en valeur du végétal, espace à vivre...), l'opportunité d'implanter des logements sociaux à R+1, au-dessus des logements sociaux à Rez-de-chaussée est à approfondir car dans ce projet, la restructuration de l'ancienne gare pour y implanter un café supprime le logement social et le logement d'urgence actuels. Le programme devra tenir compte de la déclivité mais également de l'orientation au sud des équipements pour faire la performance énergétique.

Tourisme : La définition de la politique touristique est à poursuivre.

Espaces naturels, agricoles et forestiers : L'expertise sécuritaire et sanitaire des arbres pourrait être associée à une réflexion sur l'intérêt écologique (présence d'insectes sapro xylophages ou de gîtes favorables aux oiseaux et chiroptères, par exemple) par le maintien sécurisé ou le déplacement d'arbres morts ou déperissants.

Le travail avec l'ONF est à poursuivre pour le maintien écologique de la mare pédagogique (maîtriser le risque de prolifération d'algues vertes par eutrophisation).

La commune de Bernin est classé à risque d'incendie au regard de son patrimoine forestier. L'accès à la forêt est à revoir afin de limiter la présence de véhicules. L'information du public est à réaliser (panneau). La concertation avec les chasseurs est à maintenir.

Le projet d'entreprendre des mesures de gestion des sites (inventaire floristique, faunistique...) puis d'organiser des ateliers d'interprétation/observation à des fins pédagogique est à poursuivre.

La concertation initiée avec les agriculteurs lors de la révision du POS en PLU est à poursuivre afin de définir une politique de gestion responsable des espaces agricoles qui représentent 45% du territoire communal.

Anticipation des risques : Le risque d'aléas de crue sur le Craponoz a été confirmé par les études réalisées en 2012. Les travaux d'aménagement préventif contre les risques d'inondation seront à poursuivre en concertation avec la commune voisine, elle aussi concernée (Crolles) tout en tenant compte que si ces travaux opposent en 1^{ère} lecture pilier social (maîtrise du risque inondation) et pilier environnement (travaux = destruction et/ou dérangement d'espèces), à terme ils permettront de préserver les deux (car s'il y a inondation, les espèces épargnées par les travaux seront détruites...). L'objectif est donc de protéger les biens, les personnes et la biodiversité !

Ce projet ne sera pas terminé avant les prochaines élections municipales, il sera important d'assurer la transmission des informations au travers par exemple une fiche pratique qui pourrait lister ce qui a été réalisé, ce qui est en stand-by, ce qui n'a pas pu être fait... au travers notamment le prisme force/faiblesse et enjeux/risques du projet.

Une sensibilisation au risque pourrait être réalisée via notamment des photomontages des scénarii possibles. Un nettoyage régulier du Craponoz peut également permettre d'améliorer la maîtrise du risque.

Les études 'risques' seront à actualiser dans le temps afin d'adapter le PCS en conséquence. Le PCS sera également à tenir à jour (organisation, contact, numéros de téléphone...). Le PCS sera à tester en coordination avec l'entreprise SOITEC (site seveso seuil bas). Il sera également à tester en associant la population.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est à réaliser afin que les écoles disposent également de leur propre plan en cas d'évènement. Il sera également à tester.

Critère 4 Services aux populations et dynamiques locales

Le projet éducatif territorial (PEDT) a été mis en place à la rentrée 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

La ville de Bernin est sensible à l'insertion professionnelle des personnes en recherche de d'emplois.

La convivialité et le partage intergénérationnel reste un thème fort du mandat de l'équipe municipale actuelle.

La construction de logements sociaux est à poursuivre. Son taux reste un point faible pour la ville.

La ville de Bernin pourrait proposer un service emploi-insertion aux clauses des marchés publics notamment pour les travaux et les espaces verts et également à d'autres secteurs d'achat, ce qui permettrait de déployer des actions plus larges en termes de postes à proposer aux populations en rupture économique et/ou sociale, qui sont toujours orientées sur ces secteurs par défaut.

De manière générale, le réflexe de « raisonner global » dans tout projet est à mieux prendre en compte (je réalise telle action qui est bénéfique pour le pilier environnement, quel(s) impact(s) pour le pilier social, économique... et vice-versa).

Enfin, la transversalité des projets est à intégrer !

Progression constatée :

Actions auprès des acteurs économiques : À l'initiative de la mairie de Bernin, l'entreprise SOITEC (seveso seuil bas) a ouvert ses portes aux Berninois en octobre 2012 pour leur permettre de découvrir l'histoire de l'entreprise, la salle blanche, les locaux techniques, les aspects sécurité et environnement et les produits de la gamme solaire.

Emploi et insertion professionnelle : la commune de Bernin accueille régulièrement, depuis 2000, dans ses services techniques voire administratifs, un apprenti et veille à son insertion. Elle est également partenaire de l'ADEF-Grésivaudan (Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation) et participe au retour à l'emploi des personnes suivies par l'association et ainsi au développement économique local.

En 2012, la commune de Bernin a également noué un partenariat avec deux associations locales responsables de chantiers d'insertion. Ces chantiers permettent à une dizaine de personnes de tous âges de se resocialiser, à travers la réalisation d'un travail en équipe, et d'amorcer une réinsertion professionnelle en se trouvant placées en conditions réelles de travail. Les résultats observés apparaissent, pour l'heure, tout à fait encourageants, tant du point de vue des opérations réalisées, que de l'intérêt que les chantiers représentent pour leurs participants.

Action sociale et solidaire : La commune a vendu des terrains afin de réaliser des programmes de logements sociaux. La suppression du bureau de poste de Bernin a libéré un bâtiment dans lequel la mairie a créé deux logements sociaux. Elle a également créé deux autres logements sociaux dans l'ancienne cure soit 22 nouveaux logements, ce qui sera cependant insuffisant pour être conforme aux objectifs de la loi SRU...

La mairie a signé, comme ce fut le cas en 2010, une convention avec l' « Abri sous la dent », association dont le propos est de loger des personnes ou des familles en rupture d'accès au logement, avec un accompagnement et une écoute appropriés. Un logement est désormais mis à disposition de l'association, pour une durée d'un an renouvelable. Ce genre d'accueil pour famille en difficulté est une vraie opportunité.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) de la ville de Bernin en 2012 et 2013 a associé la fête de la Gastronomie et la fête des voisins. La cuisine permet convivialité et partage intergénérationnel.

Dans le cadre de ses actions en direction des seniors et pour répondre à la demande qui a émergé lors du questionnaire seniors en 2012, le CCAS de Bernin a organisé un atelier Equilibre-Prévention des chutes. Cet atelier est avant tout un outil de prévention. Par le biais d'un travail corporel et de divers exercices, un animateur formé permet à la personne âgée d'entretenir sa fonction d'équilibre et de réduire les risques de chutes.

Les salles du château de la Veyrie ont été rénovées et sont ouvertes à la location : rencontres festives, séminaires, réunions... Elles sont également mises à la disposition des associations berninoises, à l'occasion de temps forts (AG, événement annuel...).

Les aides du CCAS (séjours et classes vertes) sont calculées en fonction du quotient familial.

Education, formation au développement durable : La commune de Bernin est déjà très engagée en faveur de l'école et de la jeunesse : mise à disposition d'un animateur sportif à l'école, financement de projets culturels et de classes découvertes, mise en place d'une aide aux devoirs, augmentation des capacités d'accueil sur les temps péri et extra scolaires...

Le projet éducatif territorial (PEDT) a été mis en place à la rentrée 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Ce projet s'est construit autour de trois piliers forts : favoriser l'épanouissement de l'enfant, vivre la citoyenneté et développer les synergies entre acteurs.

La réforme des rythmes scolaires a été menée par un comité de pilotage composé de 4 parents, 4 enseignants, 4 présidents d'association et 4 représentants de la mairie.

Des tablettes ont été achetées afin de permettre aux enfants berninois de s'initier aux outils bureautiques, navigation sur la toile, création, utilisation de logiciels éducatifs... Ce projet a été porté par la mairie et la communauté enseignante et a fait l'objet de longs échanges en partenariat du CDDP et de l'Inspection d'Académie.

Ce projet de fournir des tablettes numériques à l'école a fait l'objet d'un travail de concertation avec les enseignants, l'inspection académique, un informaticien, les parents.... Elle a permis de définir l'enjeu de cette acquisition et de choisir les outils les plus pertinents.

L'ensemble des parties prenantes concernées par les activités périscolaires relève la qualité des activités et l'investissement des animateurs. Le point réalisé en décembre 2013 pour modifier le mode de fonctionnement est également ressenti de manière positive.

Les Berninois sont régulièrement invités à participer à des activités concernant le développement durable : nettoyage d'espaces naturels sensibles, atelier citoyen et visite du patrimoine communal (La Veyrie), fête des voisins et de la gastronomie...

Santé : L'équipe municipale de Bernin, en concertation avec les enseignants et l'inspecteur de l'éducation nationale, a mené le programme « un fruit à la récré » afin de sensibiliser les enfants à une bonne hygiène alimentaire (tout au long de l'année, des fruits mais aussi des légumes frais ou en jus sont distribués pendant le temps de récréation du matin). Un jus de fruit est proposé aux enfants de la crèche chaque matin.

Une étude acoustique de la salle de la cantine a été effectuée en juillet 2012. Des éléments absorbants de différentes tailles et de différentes couleurs (cubes absorbeurs de bruit) ont été mis en place au plafond de la cantine.

L'aménagement du quartier de l'ancienne gare de tramway intègre la construction d'une résidence seniors et d'un pôle santé.

Proposition de pistes de progrès :

Actions auprès des acteurs économiques : En cas de déviation de la RD1090 en dehors du bourg de Bernin (ce qui serait un plus pour la qualité de vie), une réflexion pourrait être menée avec les commerçants pour mesurer l'impact de cette déviation sur leur chiffre d'affaires (les gens de passage ne s'arrêteraient plus pour faire des achats).

Action sociale et solidaire : Les aliments utilisés dans le cadre des ateliers cuisine pourraient être bio et/ou locaux.

Education, formation au développement durable : Lors de l'achat des tablettes, une réflexion « green it » (informatique éco-responsable) aurait pu être prise en compte et de manière plus générale, une vigilance particulière pourrait être exercée sur les achats électroniques (dont l'informatique) et tous les équipements nécessitant une alimentation énergétique (s'orienter vers la sobriété). Cette réflexion pourrait être globale sur le cycle de vie de ces équipements donc jusqu'à la prise en charge des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (D3E).

Le projet éducatif territorial (PEDT) pourrait mieux intégrer le rythme de l'enfant et comment le respecter, ce qui pourrait permettre aussi de sensibiliser certains parents (l'enfant doit-il avoir une activité chaque jour ? peut-il bénéficier d'une soirée avec une baby-sitter au calme à la maison ?).

La fréquentation du centre de loisirs est à analyser (baisse de 50% du taux de fréquentation du mercredi, hausse pendant les congés de la Toussaint...).

Pour les activités périscolaires, l'analyse des avantages et des inconvénients à mettre les enfants par groupe d'âge ou à les mélanger est à approfondir.

Des relations sont à renforcer entre les enseignants et les animateurs pour mettre en œuvre de manière globale le projet éducatif « apprendre autrement » : s'aider et coordonner les actions. Le projet éducatif pourrait être construit autour des enfants par des temps d'échange entre les différents acteurs (enseignants, animateurs, associations, parents...). Le temps de préparation est à mieux mettre en valeur : celle-ci est la clé de la réussite de l'activité. Le retour d'expérience permet d'en améliorer la qualité. Etre attentif à ne pas laisser l'action se gouverner seule (pas de préparation, pas de retour d'expérience...).

La coordination des intervenants sur les activités périscolaires pour être mieux assurée : coordination pratique, sur le sens donné à l'activité, sur le service... Par exemple, un thème d'année/projet global pourrait être défini et décliné dans les différentes activités (coordination entre elles).

Les citoyens pourraient être associés en développant le mécénat de compétences... et pourquoi pas également avec les entreprises de la commune !

Les enfants participent aux activités de la commune via le Conseil Municipal des Enfants (CME). Ils mènent un projet d'astronomie (en cohérence avec la démarche d'extinction de l'éclairage public la nuit) et un projet de solidarité (collecte de jouets).

Critère 5 Prise en compte de l'environnement, de sa qualité et de sa dégradation

Il reste le critère phare de la ville ! Des actions ont été menées pour mieux maîtriser les impacts de l'éclairage public. L'impact des activités des services techniques sur l'environnement a été diminué par l'acquisition de nouveaux équipements : camion, saleuse, broyeur... et la mise en place du tri des déchets au centre technique.

En matière d'efficacité énergétique, la question du fournisseur d'énergie devient primordiale.

Progression constatée :

Réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production : Les ampoules basse consommation, fluo compacte et LED sont favorisées. Les ampoules sont recyclées à 90%. Des détecteurs de présence et un allumage/extinction en fonction de la luminosité sont installés dans les zones de passage, dans les sanitaires... Des sèche-mains sont installés à la place du consommable papier... La salle du conseil est équipée d'ampoules LED et peut être éclairée par zone.

L'éclairage public a été rénové avec des ampoules LED orientée vers le sol et optimisé en fonction de la zone à éclairer (donc le besoin en flux de lumière). Sur certains secteurs, il est éteint la nuit (mise en place d'horloge astronomique). Dans ces secteurs, la voirie a été équipée de plots rétro réfléchissants afin d'assurer la sécurité routière. L'éclairage des nouveaux cheminements piétons est assuré par des luminaires à LED et à détection de présence, ce qui permet une optimisation des consommations énergétiques et une réduction de la pollution lumineuse. L'extinction de l'éclairage public a été soumis à l'avis des Berninois via un questionnaire de satisfaction : 77% ont répondu être favorables à cette pratique vertueuse.

La ville de Bernin a participé pour la 3^{ème} année consécutive au défi "famille à énergie positive".

Les illuminations de Noël n'ont pas échappé à la règle : utilisation de fil lumineux LED (consommation de 4 W/mètre au lieu de 18), amélioration de la fiabilité (changement par zone et non dans sa totalité en cas de panne) et de la longévité (une dizaine de milliers d'heures contre quelques centaines avant). Des horloges ont été également installées afin de couper les illuminations de 23 heures à 5 heures comme l'éclairage !

La commune de Bernin propose aux lotissements une convention afin de mettre en place une politique d'extinction de l'éclairage extérieur privé en vue d'un soutien financier.

La ville a obtenu une étoile au concours « villes et villages étoilés » en 2012 et une deuxième en 2013 (label variant de une à cinq étoiles) !

L'enrobé utilisé sur la voirie est un tapis d'enrobé 0/10 basse température (90-120°C) ce qui signifie que les rejets de CO2 ont été limités lors de sa fabrication.

La commune s'est équipée d'un nouveau poids lourd communal classé norme EURO5 muni d'une saleuse gravillonneuse autoportée et d'une lame de déneigement bi-raclage. Ce nouveau camion permet d'optimiser les heures de travail des agents du service technique, de réduire la consommation de carburant et ainsi rejeter moins de CO2 dans l'atmosphère ainsi que le rejet en oxydes d'azote grâce au système ADBLue.

La saleuse gravillonneuse fonctionne sur le circuit hydraulique du camion, ce qui évite d'avoir un moteur annexe (moins de consommation de carburant et moins de bruit). Elle est équipée d'un asservissement à la vitesse du porteur, ce qui permet d'épandre toujours la même quantité de sel, peu importe la vitesse du véhicule. Le boîtier de commande en cabine permet de contrôler l'épandage et le dosage du sel ou du gravier, les largeurs d'épandage ainsi que l'asymétrie. De plus, il permet de récupérer les données sur clef USB et ainsi réaliser un bilan kilométrique et un bilan quantitatif de sel épandu.

La lame bi-raclage permet d'optimiser les passages du véhicule. L'action des volets, dans un premier temps en position lame d'usure métallique pour casser la glace, et ensuite en position lame caoutchouc pour racler la neige, ce qui évite l'épandage de sel habituellement utilisé pour briser la glace.

La commune de Bernin a fait également l'acquisition d'un broyeur à branches (multi-végétaux) afin de retraiter les déchets verts produits par la collectivité. Les déchets représentent environ 20 tonnes de branches et tailles diverses par an. Cet appareil permet de broyer les déchets produits et de les réutiliser soit en paillage sur les massifs soit en complément de matière sèche pour le compostage.

Il permet également de broyer les végétaux directement sur le chantier et ainsi éviter de devoir faire des allers retours pour vider les véhicules, et par conséquent optimiser les déplacements et le volume de déchets traité.

Le passage à deux souffleurs électriques (et débroussaillage) est un réel progrès par rapport au souffleur thermique (moins de bruit, plus léger et sans gaz d'échappement).

Les zones d'intervention des souffleurs sont choisis : réseau EP (afin d'éviter l'obstruction des regards) et rue en pente (afin d'éviter une chaussée glissante).

Les essences d'arbres sont également choisies pour la rapidité de la biodégradation de leurs feuilles lorsqu'elles tombent à l'automne. Une réflexion est menée sur le choix et les lieux de plantation. Les déplacements pour vider les bennes à déchets triés ont été optimisés.

Gestion de l'eau : Deux cuves (20 m³ chacune) de récupération des eaux pluviales ont été installées l'une au centre technique communal et l'autre à la mairie : alimentation en eau de la machine pour le désherbage vapeur, nettoyage de l'appareil haute pression, arrosage des massifs, lavage des véhicules... Une troisième est en projet à la maison Michel (jardin pédagogique pour les enfants).

Conservation de la biodiversité et préservation des milieux et des ressources : Un jardin à thème a été créé. Créée en 2010, l'association « Regard d'abeille » compte aujourd'hui une quinzaine de membres, une dizaine de ruches et une ruchette transparente à but pédagogique sur un terrain mis à disposition par la mairie.

La ville de Bernin a conservé son label « ville et village fleuri ».

Les fertilisants utilisés sur les terrains sportifs sont utilisables en agriculture biologique et contiennent de l'azote organique.

La lutte contre les nuisibles des arbres se réalise de manière respectueuse de l'environnement.

De nombreuses actions ont été menées lors des travaux de rénovation de la ville pour mieux respecter l'environnement : choix des peintures, choix des matériaux, choix du paillage (biodégradable), présence de nombreuses poubelles...

La consommation de produits d'entretien est suivie.

Déchets : Depuis 2008, des bacs de collecte permettent de trier les piles et les cartouches d'encre. Ces bacs ont été complétés par des bacs de collecte de lunettes (envoyées en Afrique, elles ont une deuxième vie) et les bouchons en plastique (opération « les bouchons d'amour »).

Les déchets récupérés par le service technique (bois brut, panneaux, métaux, verre...) sont triés et réutilisés ou envoyés en déchetterie pour être valorisés.

Toutes les possibilités déployables pour une collectivité sont mises en œuvre pour maintenir un état remarquable de la ville et les agents de ce service sont de véritables héros au quotidien de cette performance, épaulés par une équipe de managers en recherche constante d'innovation et d'efficacité.

Proposition de pistes de progrès :

Réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production : Une réflexion pourrait être menée sur les fournisseurs d'énergie afin de s'orienter demain vers des fournisseurs d'énergie renouvelable (ENERCOOP, PLANETE-OUI, par exemple).

La commune de Bernin pourrait se rapprocher de partenaires financiers (banque) qui pourraient apporter leur soutien à des projets portant sur l'efficacité énergétique.

Dans le cadre de la labellisation « villes et villages étoilés », il sera important de tenir compte des recommandations de l'ANPCEN (Association nationale du Ciel et de l'Environnement Nocturnes).

La réflexion sur la nécessité de "souffler" les feuilles est à poursuivre : est-il nécessaire de "souffler" les feuilles ? Peut-on les balayer ?, les laisser en place ?...

Sur la signalétique de la commune, le temps à pied (ou à vélo) nécessaires pour se rendre à tel ou tel endroit pourrait être indiqué afin d'inciter à la marche (ou au vélo et non à l'utilisation du véhicule).

Les actions d'économie d'énergie sont à poursuivre dans tous les bâtiments communaux : ampoules basse consommation, détecteurs de présence, sèche-mains...

La ville de Bernin est encouragée à « user » de son influence auprès de la Communauté de Communes du Grésivaudan afin que le territoire s'oriente vers une politique « TEPOS » (Territoire à Energie POSitive).

Conservation de la biodiversité et préservation des milieux et des ressources : Dans le cadre du projet sur l'ancienne gare, il est essentiel d'approfondir la connaissance des caractéristiques du sol pour fiabiliser les études de faisabilité et le risque de pollution du remblai (ancienne décharge d'ordures ménagères ? décharge de déchets inertes ?) situé à l'Est de l'ancienne crèche.

Du projet « jardin à thème », la commune de Bernin pourrait s'orienter vers une pratique « des jardins partagés » avec ses habitants...

2. Les résultats

Finalités 1/2/3/4/5

Indicateurs environnementaux, sociaux, économiques, sociétaux

La commune de Bernin initie son projet "suivi de ses actions et indicateurs via le logiciel SEVALPRO selon la norme ISO 26000". Pour chaque finalité, des indicateurs pertinents ont été mis en place. Les premiers résultats obtenus sont encourageants.

Le recueil des données environnementaux (notamment consommation de carburant, consommation d'énergie, consommation d'eau, quantité de déchets générés...) se poursuit et permet d'analyser une tendance.

Le recueil des autres données débute. Les données seraient à analyser au regard de cibles quantifiées, établies en relation avec les enjeux RS du territoire de Bernin, de façon à analyser l'évolution de la performance en lien avec les actions de progrès menées. Le niveau de performance visé (la cible à atteindre) serait également à fixer.

Les axes principaux d'amélioration proposés sont :

* adopter une méthode de choix des indicateurs pertinents pour la commune qui tiendra compte des enjeux du territoire et des attentes des parties prenantes : analyse factuelle des impacts sur chaque thème, afin de consolider le tableau de bord des indicateurs sur chaque dimension. En effet, la méconnaissance conduit régulièrement à se priver d'opportunités d'amélioration. Il est également important de définir des indicateurs permettant de s'affranchir des variations d'activité (suivi de données ramenées à une unité d'œuvre et non de données brutes),

* définir des cibles à atteindre, organiser un suivi des objectifs et l'analyse formelle des résultats atteints pour interprétation et décision. Les données déjà suivies pourraient être analysées au regard de cibles fixées, et en relation avec les plans d'actions définis pour atteindre ces cibles. L'analyse des tendances permet de déterminer les facteurs d'échec mais également de réussite. L'analyser des causes de variation permet de mettre en œuvre des actions correctives,

* rechercher les données de benchmark (état exemplaire, données de l'ADEME...) pour positionner les résultats, voire pour fixer les cibles. Utiliser le benchmark à la fois pour situer la performance atteinte en comparaison avec d'autres communes comparables, et pour échanger sur les bonnes pratiques.

Le dialogue avec les parties prenantes pouvant être intéressées par l'exploitation des différentes données pourrait être développé. Une analyse explicite de ces données, retranscrite dans les rapports fournis aux parties prenantes permettrait de rendre lisibles à la fois les objectifs fixés mais également les efforts engagés.

Progression constatée :

Indicateurs environnementaux :

Le prestataire (VEOLIA EAU) qui assure la distribution d'eau potable remet à la ville de Bernin un rapport annuel d'activité qui présente les principales données caractéristiques du réseau d'eau potable. Le rendement du réseau distribution d'eau potable est suivi depuis 2000 : il est passé d'un taux de 86% (2000) à 98,25% en 2012.

Les consommations d'eau récupéré et utilisée pour l'arrosage sont toujours suivies.

Les quantités de déchets triés au centre technique sont suivies (tableau de bord).

Le nombre de salage réalisé par saison hivernale est suivi depuis 2007.

Indicateurs sociaux :

Les données de synthèse de la CAF sont toujours prises en compte.

Les capacités d'accueil (cantine, garderie, centre de loisirs hors et pendant les vacances scolaires) sont suivies depuis 2008. Une analyse de leur adéquation avec les besoins est réalisée (via l'évaluation du CEJ).

Indicateurs sociétaux

Le logiciel SEVALPRO permettra de suivre les indicateurs sociétaux de la mairie. Ces indicateurs sont classés en différents thèmes :

- Actions internationales, animations et culture réparties en trois catégories : culture & patrimoine, jumelage & aide humanitaire et sports, loisirs & animations,
- Aménagement, urbanisme, programme, habitat et réseaux réparties en trois catégories : espaces publics, réseaux et urbanisme foncier,

- Concertation et information réparties en quatre catégories : citoyenneté, communication, gouvernance & concertation et sécurité & risques,
- Développement durable réparties en sept catégories : assainissement, déchets, énergie, labellisations, mobilités, nature & paysages et ressources & pollutions,
- Economie réparties en cinq catégories : agriculture, économie sociale et solidaire (ESS), entreprises, innovation et tourisme,
- Gouvernance interne et optimisation réparties en trois catégories : optimisation, pilotage & administration et stratégie,
- jeunesse et scolaire réparties en cinq catégories : animation, cantine, éducation, périscolaire et petite enfance,
- sociaux réparties en six catégories : accessibilité & handicap, insertion & emploi, logement, mixité, santé et seniors.

Chiffres clés du journal spécial « évaluation AFAQ26000 - juillet 2013 » :

Critères	Chiffres-clés
Critère 1 Vision en termes de responsabilité sociétale et gouvernance	48 réunions extra-municipales 18 heures citoyennes avec les habitants 15 réunions publiques 9 enquêtes/questionnaires 7 comités extra-municipaux
Critère 2 Intégration de la responsabilité sociétale et gestion interne responsable	72 agents dont 49 titulaires 878 heures de formation dont 112 heures de formation diplômante, 5 stages de préparations aux concours 22% d'augmentation de l'enveloppe indemnitaire de la rémunération mensuelle des agents (dès le 01/07/2013) 153 supports de formation
Critère 3 Urbanisme et aménagement durable des territoires	808 demandes d'autorisation d'urbanisme depuis 2007 (dont 450 déclarations de travaux et 150 permis de construire avec PC modificatif) 768 ha de territoire communal 89% d'habitat individuel 84 logements sociaux dont 8 communaux 45% de surface agricole 20 ha de parc technologique
Critère 4 Services aux populations et dynamiques locales	3109 habitants 105 aides aux activités versées aux familles en 2012 11 aides pass foncier versées en 2012 61 associations 72328 heures d'accueil pour les enfants en 2012 (37983 en 2008)
Critère 5 Prise en compte de l'environnement, de sa qualité et de sa dégradation	30 arbres par an plantés depuis 2008 100% d'engrais organique 99,6% rendement du réseau d'eau potable 155 m2 de massifs contre 310 en 2009 3 saisons de fleurs pour le coût d'une -87,5% de consommation de sel de déneigement entre 2012 et 2011
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	16000 kWh économisés suite au changement de 104 points lumineux (70 w au lieu de 100 ou 125 w) 21 postes de commande d'éclairage public équipés d'horloges astronomiques 1 ^{ère} étoile « Villes et villages éclairés » (2 maintenant)
Finalité 2 : Préservation de la biodiversité et des ressources	1637 m3 d'eau d'arrosage économisées -20% de la consommation d'eau suite à la mise en place de 4 pluviomètres 14 nichoirs à insectes 0 produit phytosanitaire depuis 2010

Critères	Chiffres-clés
Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	490 heures d'insertion réalisées en 2012 sur le territoire communal pour l'entretien des espaces verts et bâtiments 165 personnes âgées présentes au repas des seniors 30 participants aux ateliers seniors 13 bénéficiaires du portage des repas 10 stagiaires accueillis en 2012
Finalité 4 : Bien-être de l'individu et épanouissement de tous les êtres humains	148 places (capacité de l'accueil périscolaire) 84 logements sociaux soit 47% d'augmentation de logements sociaux entre 2008 et 2013 15 types de procédures en cas de risques naturels/sanitaires 4 scénarios de risques technologiques anticipés au PCS
Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable	725 keuros = montant 2012 de la provision contre l'emprunt à risque 1135 kg de papier recyclé collecté en 2012 205 entreprises 123 commerces et services 12 exploitants agricoles 4 réunions avec les commerçants et artisans en 2013

Proposition de pistes de progrès :

L'enregistrement des chiffres-clés de la commune et des autres indicateurs suivis dans le logiciel SEVALPRO permettra de démontrer les améliorations obtenues grâce aux pratiques vertueuses mises en place.

Il sera essentiel également d'intégrer ces chiffres-clés dans une échelle de temps (année de référence à citer systématiquement).

3. Conclusion

Cette évaluation de suivi suivant AFAQ 26000 Collectivités confirme la dynamique engagée depuis plusieurs années par la ville de BERNIN en termes de Responsabilité Sociétale.

La collecte des éléments de l'évaluation de suivi réalisée les 6 et 7 février 2014 permet de confirmer le niveau atteint lors de l'évaluation initiale : PROGRESSION (370 points). Il est même possible d'envisager que le niveau atteint par la commune de Bernin se situerait actuellement entre 400 et 470 points.

Ce niveau est validé par les points remarquables suivants :

- ✓ un effort permanent de concertation (avec ses réussites et ses déceptions et/ou échecs relatifs)
- ✓ une politique RH plus affirmée notamment avec la réunion de l'ensemble de l'effectif sous un seul employeur,
- ✓ une gestion responsable de l'emprunt toxique,
- ✓ la révision du PLU après une dizaine d'année de travail,
- ✓ un cadre de vie amélioré et dynamisé,
- ✓ un équipement sportif mutualisé avec la commune de Crolles,
- ✓ la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde et la réalisation d'un 1^{er} test,
- ✓ la réalisation de logements sociaux (même si les objectifs de la loi SRU ne seront pas atteints),
- ✓ la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial (PEDT) dans le cadre de la réforme scolaire,
- ✓ des actions en faveur de l'environnement : réduction des consommations électriques, mise en valeur de la biodiversité, gestion de l'eau, recyclage et tri des déchets...

La poursuite de la démarche au cours des 18 prochains mois pourrait permettre à la commune de Bernin d'atteindre le niveau 3 (maturité).

Cependant, l'échéance des prochaines élections municipales est un enjeu majeur pour la pérennité de la démarche. Cet enjeu se situe à plusieurs niveaux de responsabilité :

1. Responsabilité de l'équipe municipale actuelle pour passer le flambeau et assurer la relève...
2. Responsabilité de la future équipe municipale de poursuivre (ou non) la dynamique que la démarche responsable de la commune a initiée...

... au-delà des clivages politiques éventuels.

